Accusé de réception en préfecture
064-216404830-20260612-2026-06-01-DE
Date de télétransmission : 23/06/2026
Date de réception préfecture : 23/06/2026

REPUBLIQUE FRANCAISE

DÉPARTEMENT
DES
PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

VILLE DE SAINT-JEAN-DE-LUZ

EXTRAIT

Séance du 12 juin 2026 à 18h

Le conseil municipal de la ville de Saint-Jean-de-Luz s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-François Irigoyen.

Conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 31

Présents :

Jean-François Irigoyen, maire
Pello Etcheverry, 1er adjoint
Laurence Ledesma 2ème adjoint
Jean-Daniel Badiola, 3ème adjoint
Nathalie Morice, 4ème adjoint
Eric Soreau, 5ème adjoint
Gaelle Martin, 6ème adjoint
Thomas Ruspil, 7ème adjoint
Pascale Fossecave, 8ème adjoint
Guillaume Boivin, 9ème adjoint

Jérôme Roteta, Charlotte Loubet-Latour, Jean Helou, Delphine de Torregrosa, Serge Peyrelongue, Patrice Irazoqui, Hien Duhart-Gras, Nahia Graciet, Claire Scotcher, Loic Jouenne, Monique Labattut, Philippe Etcheberry, Laura Maisonnave, Mathis Tenneson, Manuel de Lara, Jean-Christophe Perardel, Ainara Sistiaga, Pierre-Laurent Vanderplancke, Mikaela Guiresse-Duperou, Hugo-Luc Maillos, Marie-Hélène Dupuy-Althabegoity, conseillers municipaux en exercice.

N°1- ADMINISTRATION GENERALE

Commission extramunicipale de la langue basque – désignation des élus

Rapporteur :

M. le Maire

Pouvoirs :

- Marie de Merlis, conseillère municipale à M. le Maire
- Mirentxu Largounez conseillère municipale à Manuel de Lara conseiller municipal

Date de la convocation : 5 juin 2026

Conformément au code général des collectivités territoriales, article L 2121-15, Ainara Sistiaga, a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire, fonctions qu'elle a acceptées.

Accusé de réception en préfecture
064-216404830-20260612-2026-06-01-DE
Date de télétransmission : 23/06/2026
Date de réception préfecture : 23/06/2026

N°1-ADMINISTRATION GENERALE

Commission extramunicipale de la langue basque – désignation des élus

M. le Maire expose :

Par délibération du 28 mars 2025, le conseil municipal a approuvé la déclaration d'engagement en direction de la langue basque, *Que la langue basque vogue vers l'avenir – Euskara: Jalgi eta boga etorkizunerantz*.

La Commune souhaite renouveler la commission extramunicipale de la langue basque, qui associe de façon élargie et transversale les acteurs majeurs de la revitalisation linguistique, tant institutionnels qu'associatifs, dans le but de travailler en partenariat, de favoriser le dialogue entre élus, agents de la collectivités et acteurs de terrain et de concevoir des actions concrètes pour enrichir le plan d'actions de la déclaration d'engagement.

La Commission extramunicipale sera composée de 28 membres, comme suit :

- Elus de la Ville de Saint-Jean-de-Luz : 9
- Agents de la Ville de Saint-Jean-de-Luz : 3
- Représentant du service Langue Basque de la CAPB : 1
- Représentant de Saint-Jean-de-Luz Animations et Commerces : 1
- Associations luziennes : 14

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver la composition de la Commission extramunicipale de la langue basque, aux conditions détaillées ci-dessus,

- de désigner les élus pour siéger dans cette commission.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,

- vu l'avis favorable de la commission municipale « *Finances, administration générale et ressources humaines* » du 4 juin 2026,

- vu l'avis favorable de la commission municipale « *Culture, patrimoine et langue basque*» du 26 mai 2026,

- le maire ayant proposé un vote à main levée à l'assemblée qui l'accepte à l'unanimité,

- approuve la composition de la Commission extramunicipale de la langue basque, aux conditions détaillées ci-dessus,

- procède à l'élection des membres du conseil municipal de cette commission, ainsi qu'il suit :

Accusé de réception en préfecture
064-216404830-20260612-2026-06-01-DE
Date de télétransmission : 23/06/2026
Date de réception préfecture : 23/06/2026

- Pello Etcheverry
- Laurence Ledesma
- Thomas Ruspil
- Patrice Irazoqui
- Nahia Graciet
- Philippe Etcheberry
- Laura Maisonnave
- Ainara Sistiaga
- Mikaela Guiresse Duperou

Sur la composition de la commission

Adopté à l'unanimité

Sur l'élection des élus

Adopté à l'unanimité

- pour extrait conforme
- ont signé au registre tous les membres présents

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Jean-François Irigoyen

Mairie de St Jean de Luz (Pyrénées Atlantiques)